



Communiqué du Collectif Inter Hopitaux du 12 mars 2021

Encore une fois cette semaine, des milliards d'euros se sont déversés sur l'hôpital dans les discours du Premier Ministre : 19 milliards d'€ d'investissements sur 10 ans, parmi lesquels 2 Milliards pour le numérique, 13 Milliards pour « effacer » le tiers de la dette hospitalière (seuls 6.5 pourront être réinvestis), 1.5 Milliards pour les Ehad, 1,5Milliards pour l'investissement courant hospitalier. Le terme « public » n'apparaît pas spécifiquement dans ces annonces qui concernent donc divers types d'établissements sanitaires et médicosociaux ainsi que des structures de ville.

Le CIH rappelle que, le 20 novembre 2019, Edouard Philippe avait déjà acté 10 des 13 milliards d'€ de reprise de dette et les 1.5 milliards d'€ d'investissement courant. Si on enlève les milliards déjà donnés en 2019, l'abondement budgétaire est donc de 3 Milliards d'€ sur 10 ans.

Sans nier l'effort que constituent ces milliards prévus sur dix ans, le CIH signale

- Qu'aucun mécanisme ne vient éviter un réendettement des établissements : tant que l'investissement doit être supporté par le budget de fonctionnement (par dotation ou tarification à l'activité), les hôpitaux se réendetteront pour maintenir leurs infrastructures.
- Que la reprise de la dette sera conditionnée par des contrats à conclure avec les ARS dont les termes ne sont pas encore connus. On ne sait s'ils seront assis sur des exigences de santé publique ou des obligations d'efficience budgétaire.

Le CIH constate qu'en annonçant des milliards déjà budgétés sur dix ans, en mêlant financement de la ville et de l'hôpital, des Ehad ou des cliniques privés les financements annoncés atteignent des dizaines de milliards d'euros. Le CIH suggère aux communicants du gouvernement de baser leurs annonces sur le siècle à venir pour qu'elles apparaissent encore plus mirifiques.

Le CIH poursuivra son action de décryptage des annonces gouvernementales au bénéfice des usagers pour qui il est bien difficile de repérer nouvelles mesures ou rappel des annonces antérieures.